

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 37190

présenté par
M. Dupont-Aignan

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À la fin de l'intitulé du titre I^{er}, substituer aux mots :

« universel de retraite »

les mots :

« de retraite universel par répartition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les titres d'un projet de loi disent la philosophie générale et les objectifs du projet.

En limitant la dénomination à l'universalité du système, la réforme du Gouvernement met sous silence la répartition.

Il est vrai que l'ensemble de la réforme fragilise les mécanismes de la répartition en faisant baisser mécaniquement les pensions dans l'avenir et donc la confiance des assurés sans la pérennité du système.

Aussi il faut réaffirmer pleinement la qualification de notre système, à savoir la « répartition ».